



PREAVIS N° 13/2015

du 06 octobre 2015

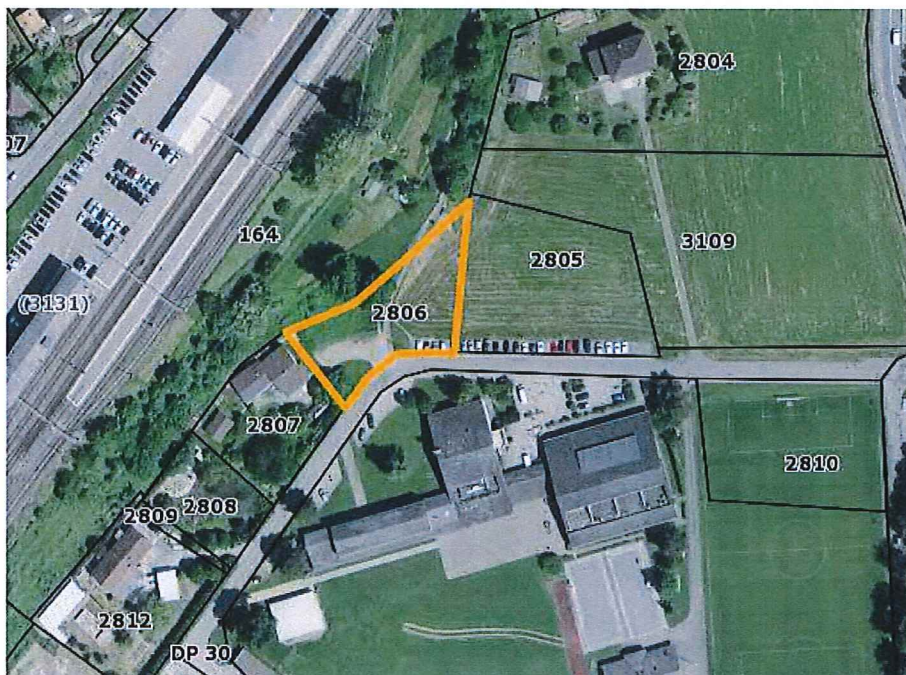
CONCERNANT

**UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF. 250'000.00
POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE No. 2806
SISE AU LIEU-DIT « LE VERNEY » A PUIDOUX**

LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La parcelle n°2806 (1571 m²), propriété des CFF SA-Immobilier, sise au lieu-dit « Le Verney » à Puidoux, se situe, entre la propriété de M. R. Richard, parcelle n° 2807 et la parcelle n°2805, sur laquelle sont installés les pavillons provisoires pour l'ASCL, propriété de la Commune de Puidoux, et au Nord la parcelle n°164 propriété des CFF SA-Infrastructure.



La parcelle n°2806 fut l'objet d'un échange avec les CFF en 1989; elle est traversée par le chemin des moutons construit en 1972. Son affectation est la même que la parcelle n°2805 soit en « zone de centre à affectation mixte ».

Indépendamment du projet du prolongement du passage inférieur de la gare de Puidoux et de son accès piétonnier, CFF SA-Immobilier a dans ses objectifs d'entreprise de réaliser tout objet immobilier n'ayant pas de rapport direct avec les fonctions de base des CFF SA. Dès lors, CFF SA-Immobilier s'est approché de la commune afin de nous proposer ladite parcelle et entrer en négociation.

Le prix sur lequel nous nous sommes accordés est de Frs. 150.-/ m², avec comme montant arrêté Frs. 235'000.-

Le développement de la mobilité, - transports scolaires et publics - va évoluer ces prochaines années, or la situation de cette parcelle (contiguë à la parcelle communale 2805) est intéressante pour la commune à plusieurs niveaux dont :

- maintien ou liberté du tracé du chemin des moutons ;
- dans le cadre du projet de prolongement du passage inférieur de la gare, optimisation du tracé du cheminement et des escaliers reliant le passage et le complexe scolaire ;
- possibilité de parcage, d'arrêt de bus.

Tenant compte de ces éléments et de la stratégie des Autorités, la Municipalité a décidé d'entrer en transaction et de faire une offre ferme d'achat de la parcelle n° 2806, sous réserve de l'accord du Conseil Communal. Le prix est de frs 150.-/m²; avec un montant arrêté à CHF. 235'000.00.

Coût de la parcelle	Frs. 235'00.00
Frais de mutation et Notaire	<u>Frs. 14'500.00</u>
Total	<u>Frs. 249'500.00</u>
 Total arrondi	 <u>Frs. 250'000.00</u>

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de Puidoux de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu** le préavis municipal No. 13/2015 du 06 octobre 2015 concernant une demande de crédit de CHF. 250'000.00 pour l'achat de la parcelle No. 2806 sise au lieu-dit « Le Verney » à Puidoux ;
- Ouï** le rapport de la Commission ad hoc ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;
- Vu** que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

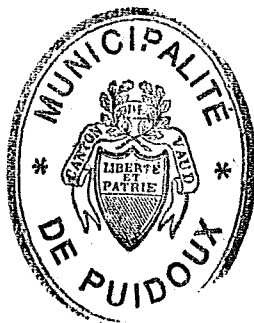
DECIDE


1. d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle n°2806 sise au lieu-dit « Le Verney » à Puidoux, pour un montant total arrondi de Frs 250'000.00;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet achat par la trésorerie communale sans recourir à l'emprunt ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir l'achat de ce terrain selon les possibilités financières.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

R. Gilliéron



La Secrétaire

B. Berger

Municipal-délégué : M. Claude Chevalley